



*Signataire : Michael Andersen*

*Date de dépôt : 12 décembre 2024*

## **Question écrite urgente**

### **Fondations immobilières de droit public bis repetita**

A la lumière des réponses apportées à mes questions de la QUE 2074, je me permets de réitérer l'une d'elles en espérant obtenir des réponses concrètes. Je tiens à rappeler qu'il n'est pas admissible de se voir opposer le fait que la nationalité n'est pas un critère d'attribution pour éviter de répondre à la question. Par ailleurs, toutes ces informations sont disponibles dans des logiciels gérés par l'OCSIN, ce qui m'a été confirmé par le secrétariat des FIDP.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. En pourcentage et par fondation immobilière, quelle est la nationalité des locataires ?*
- 2. Quelles sont les sources de revenus en pourcentage des demandeurs en attente d'un logement auprès du SFIDP (revenu du travail, aide sociale, aide à la migration...)?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.